

*« Les droits humains ne sont pas donnés,
mais doivent être acquis. »*





Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte (SKMR)
Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)
Centro svizzero di competenza per i Diritti Umani (CSDU)
Swiss Centre of Expertise in Human Rights (SCHR)

4	Préface de la Présidente de la Confédération
6	La Suisse et la protection internationale des droits humains
7	Existe-t-il un besoin pour un Centre de compétence en matière de droits humains?
10	Nous nous présentons
12	Notre structure organisationnelle
13	Le secrétariat général
14	Le réseau
15	Notre offre
16	Notre but
17	Nos compétences
18	Migration
22	Police et Justice
26	Politique genre
30	Politique de l'enfance et de la jeunesse
34	Questions institutionnelles
40	Droits humains et économie
44	Information et sensibilisation
46	Formation aux droits humains
50	Que signifient les droits humains?
52	Historique de la protection internationale des droits humains
53	Mécanismes de contrôle des conventions internationales : glossaire
56	Les engagements internationaux de la Suisse
62	Adresses, contacts et sites web utiles

Préface



Chères amies, chers amis,

La création du Centre suisse de compétence pour les droits humains s'inscrit dans le débat entamé il y a 10 ans, par la société civile et au Parlement, sur la création d'une institution nationale des droits humains en Suisse. Son inauguration est l'aboutissement de plusieurs années de consultations et correspond au vœu formulé par le Conseil fédéral.

Les droits humains sont au cœur de la Constitution fédérale et de nos constitutions cantonales. Ils sont profondément ancrés dans la culture politique de la Suisse qui a reconnu que ces droits représentent les bases de la coexistence pacifique au sein d'un État de droit respectueux de la dignité de chacun et qu'ils jouent un rôle important dans le fonctionnement socio-économique d'une démocratie vivante. Avec la globalisation, le monde doit faire face à de nouveaux défis que nous devons relever collectivement : changements sociaux, coexistence dans une société multiculturelle, effets des migrations ou des nouvelles technologies. Le droit et la jurisprudence internationale évoluent également. C'est pourquoi de nombreux acteurs suisses – Conseil fédéral, cantons, associations de la société civile et représentants de l'économie – ont estimé qu'il était nécessaire de s'adjoindre les services d'un centre qui puisse les soutenir avec compétence, indépendance et innovation, dans leurs tâches et leur responsabilité de mettre en œuvre les droits humains dans les multiples activités étatiques et privées qui font fonctionner notre société.

La mission confiée au Centre pour cette phase pilote de cinq ans qui débute est de renforcer les capacités existantes. Il aidera les différents acteurs à partager savoir-faire et expérience. Il leur offrira conseils pratiques et vue d'ensemble. Il sera un trait d'union et stimulera la réflexion.

Le Centre se distingue par la qualité des compétences et des prestations qu'il propose, par son expérience confirmée et par son approche visionnaire en matière de politique et de gouvernance des droits humains. Doté d'une bonne couverture nationale, il a également comme atout son interdisciplinarité et son pluralisme.

La création du Centre n'aurait pas été possible sans la participation constructive de l'ensemble des acteurs et des cercles intéressés tout au long de ces dix dernières années. Gageons qu'à l'issue de cette phase pilote, le Centre sera devenu un acteur incontournable et qu'il permettra de consolider la position de la Suisse comme un acteur à la pointe de la promotion et du respect des droits humains.

Micheline Calmy-Rey
Présidente de la Confédération

La Suisse et la protection internationale des droits humains

La Suisse a contribué de manière importante au développement des normes du droit international public pour la protection de l'être humain. Est largement connu du public le rôle central qu'a joué notre pays, au 19^{ème} siècle, dans la création du droit international humanitaire et le soutien au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), en tant que gardien des normes relatives à la protection des êtres humains en temps de conflits armés.

Plus récemment, la Suisse s'est engagée à différents égards pour la consolidation de la protection internationale des droits humains telle qu'elle est issue de la Seconde Guerre mondiale et qu'elle s'est développée jusqu'à nos jours. Les traités du Conseil de l'Europe et de l'ONU en matière de prévention de la torture découlent d'une initiative privée suisse et la Suisse officielle a réussi à initier le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Elle peut souvent y jouer un rôle de médiatrice lors de discussions difficiles. Des Suissesses et des Suisses ont été, et sont, membres des importants comités des droits humains du Conseil de l'Europe et des Nations Unies. La promotion des droits humains dans la pratique fait partie de la politique de coopération au développement de la Suisse. Avec la ratification de la plupart des Conventions relatives aux droits humains, la Suisse soutient l'ancrage à l'échelle universelle d'un cadre législatif de protection des êtres humains.

Au plan interne aussi, la Suisse a fait preuve de performances honorables : les Constitutions fédérales de 1848 et 1874 faisaient partie des premières constitutions en Europe qui contenaient des dispositions relatives aux droits humains et jusqu'à aujourd'hui la Suisse se trouve, en comparaison internationale, dans le peloton de tête des Etats qui possèdent un standard élevé en matière de droits humains. Des institutions fortes sous l'angle de l'Etat de droit, mais aussi le fait que nos tribunaux appliquent et imposent directement la plupart des garanties des droits humains, y ont contribué pour une part essentielle.

Existe-t-il un besoin pour un Centre de compétence en matière de droits humains ?

Malgré tout, la mise en œuvre des droits humains en Suisse reste un défi majeur : comment élaborer les mesures restrictives en matière de politique d'asile et des étrangers, jugées nécessaires, d'une telle manière à ce qu'elles n'entrent pas en collision avec les standards de droits humains ? Comment résoudre les difficultés dans les rapports avec les minorités religieuses immigrées conformément aux normes des droits humains ? La violence contre les femmes et la présence de victimes de la traite d'êtres humains sont moins visibles, mais demeurent une triste réalité, particulièrement difficile à combattre. Des défis existent également dans le domaine de l'économie et des droits humains, où se pose par exemple la question de savoir comment nos entreprises peuvent éviter de soutenir involontairement des violations des droits humains au travers de leurs investissements à l'étranger.

Dans ce contexte, il existe un besoin clair d'un Centre de compétence en matière de droits humains

... parce que les lacunes en matière d'information et de capacité lors de la mise en œuvre des droits humains doivent être comblées.

Les motifs de difficulté de mise en œuvre des obligations internationales en matière de droits humains sont multiples. Vis-à-vis de l'extérieur, c'est la Confédération qui est responsable pour la mise en œuvre, alors même qu'en réalité celle-ci relève le plus souvent des cantons. Ceux-ci sont en premier lieu compétents pour les domaines concernant les droits humains tels que la formation, l'aide sociale, la santé, la police et l'exécution des peines, mais ils ne disposent souvent pas des informations ou des analyses nécessaires concernant les développements internationaux pertinents. Il existe

également un besoin d'information, d'analyse, de conseil et de formation auprès de la Confédération, dans les tribunaux, dans les organisations non gouvernementales ou dans l'économie.

... Parce que la Suisse souhaite être à la hauteur de sa propre ambition, de poursuivre une politique exemplaire pour la protection et la promotion des droits humains.

Depuis de nombreuses années déjà, les Nations Unies soulignent le rôle central des institutions nationales en matière de droits humains pour la mise en œuvre au plan national des obligations internationales dans ce domaine. L'Assemblée générale des Nations Unies a ainsi adopté en 1993 les «Principes de Paris» qui posent les bases de l'aménagement d'institutions nationales en matière de droits humains ainsi que pour la définition de leurs tâches. Font partie de ces principes les règles sur le financement, la composition, les compétences, les fondements juridiques et l'indépendance de telles institutions. À l'échelle mondiale, il existe aujourd'hui déjà plus de 50 institutions nationales des droits humains qui remplissent les exigences des Principes de Paris, notamment aussi dans de nombreux Etats européens.

En signant le Programme d'action de la Conférence de Vienne de 1993, la Suisse a émis un engagement clair en faveur d'une institution nationale des droits humains. Cet engagement n'a jusqu'ici pas été concrétisé. Ces dernières années, les différentes instances internationales de contrôle des droits humains ont ainsi régulièrement signalé à la Suisse l'absence d'une telle institution.

Dans sa fonction et dans sa forme actuelles, le CSDH représente une solution intermédiaire, puisqu'il ne s'agit pas d'une institution nationale des droits humains au sens des Principes de Paris. En tant que projet pilote, il est appelé à préparer le terrain en vue de la création d'une telle institution.

... Parce qu'il est difficile, sans une expertise et un soutien ciblé, de garantir la cohérence entre la politique intérieure et la politique extérieure concernant les droits humains.

Selon la Constitution, la Confédération s'engage en vue de «préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir **le respect des droits de l'homme**, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles»

La promotion des droits humains est l'un des cinq objectifs, ancrés dans la Constitution, de la politique extérieure. Un haut standard en matière de droits humains est en effet indispensable à la paix et à la stabilité dans le monde. Dans ce sens, la protection et la promotion des droits humains sont centrales pour la préservation des intérêts de la Suisse.

En politique intérieure, les critiques venant de l'extérieur sont fréquemment jugées injustifiées. Or, même si le système juridique suisse offre en règle générale une bonne protection aux individus, les violations des droits humains restent un thème d'actualité en Suisse aussi. Les groupes les plus vulnérables de la société sont particulièrement concernés.

Ce ne sont pas seulement les personnes concernées qui souffrent de ce clivage entre politique intérieure et politique extérieure, mais aussi la crédibilité et la réputation de la Suisse. Le CSDH contribue à prendre en considération les critiques justifiées et à faciliter la mise en œuvre des obligations internationales.

Nous nous présentons

Le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) est un réseau constitué par les Universités de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Zurich ainsi que par l'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB), le Centre pour la formation en droits humains (ZMRB) de la Haute Ecole pédagogique de Suisse Centrale à Lucerne (PHZ Lucerne) et l'association humanrights.ch/MERS.

En tant que projet pilote d'une durée limitée à cinq ans, le CSDH doit, sur mandat du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Département fédéral de justice et police (DFJP), renforcer et soutenir les compétences nécessaires à la mise en œuvre des normes internationales obligatoires en matière de droits humains en Suisse, à tous les niveaux de notre appareil étatique, au sein de la société civile et dans l'économie, ainsi qu'encourager le débat public et citoyen sur les droits humains. A cet effet, le CSDH se chargera tout particulièrement de la réalisation de recherches mandatées par le secteur public, la société civile ou les milieux économiques ; il organisera des conférences, réalisera un travail d'information et de formation. Le CSDH ne s'occupera pas du traitement de cas concrets.

Afin d'assurer la réalisation optimale de ces tâches, six domaines thématiques seront mis au premier plan au sein du CSDH: migration, justice et police, politique genre, politique de l'enfance et de la jeunesse, questions institutionnelles et droits humains et économie.

Nous sommes...

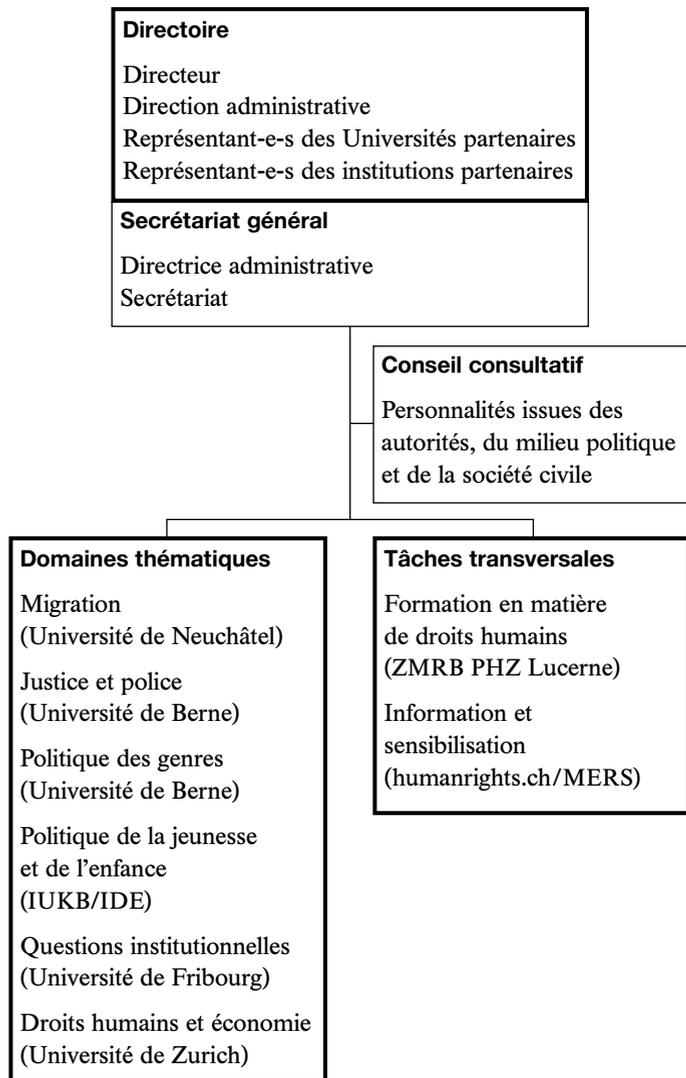
- ... issus d'un projet pilote lancé par le Conseil fédéral et soutenu par le DFAE et le DFJP avec un crédit cadre
- ... un réseau constitué d'instituts universitaires compétents disposant d'une expertise et de connaissances reconnues dans les thématiques relatives aux droits humains, ainsi que dans les problématiques transversales
- ... un centre de services, qui agit surtout sur mandat
- ... orientés sur la pratique
- ... de toute la Suisse
- ... politiquement indépendants

Nous ne sommes pas...

- ... une institution nationale des droits humains au sens des Principes de Paris adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993
- ... compétents dans le traitement des cas individuels
- ... une instance morale
- ... une instance judiciaire

- ... Nous n'assurons pas un monitoring systématique de la situation des droits humains en Suisse
- ... Nous n'assumons aucune tâche étatique, mais nous agissons dans un rôle de conseil et de soutien
- ... Nous collaborons avec les commissions fédérales spécialisées en la matière (mentionnées dans l'annexe), ainsi qu'avec les services cantonaux et fédéraux, mais ne les remplaçons pas.

Notre structure organisationnelle



Notre secrétariat général

Le secrétariat général du CSDH fait office de guichet unique. C'est l'interlocuteur privilégié pour recevoir des demandes et des mandats.

Le Centre se trouve à l'adresse suivante:

Université de Berne – Uni-S
Schanzeneckstrasse 1 – D018 (EG)
CH-3012 Bern
Tel: 031 631 86 51 / 031 631 86 55
skmr@skmr.unibe.ch

Pour plus d'informations:

www.csdh.ch

Le directeur du CSDH



Prof. Walter Kälin
Université de Berne
Professeur de droit public international et de droit constitutionnel à l'Université de Berne. 1991/92 : Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Koweït sous occupation iraquienne. De 2003 à 2008 : membre du Comité des droits de l'homme de l'ONU. De 2004 à 2010 : Représentant du secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays.

La directrice administrative du CSDH



Anne Grethe Nielsen LL.M
Etudes de droit à Copenhague (Danemark) et à Cambridge (Royaume-Uni). Active depuis dans le domaine de la protection des réfugiés, de la migration et des droits de l'homme en général, en partie pour le Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies, et en partie en tant que responsable des affaires internationales à l'Office fédéral des réfugiés/migrations.

Le réseau

u^b

^b
UNIVERSITÄT
BERN



Universität
Zürich^{UZH}



Zentrum für Menschenrechtsbildung (ZMRB)
der PHZ Luzern

Notre offre

Les prestations de service

Nous fournissons des prestations de service concrètes sur la base de mandats. Selon ces mandats, différentes formes de collaboration pourront être mises en place, par exemple :

- Etudes pertinentes pour la pratique et orientées vers la mise en œuvre
- Manifestation de formation continue
- Etudes visant à combler des lacunes de connaissances dans le domaine
- Information sur les standards internationaux et les « bonnes pratiques »
- Conseil au niveau des processus internes (par exemple : suivi des recommandations)
- Analyse et adaptation des expériences internationales dans un contexte d'entreprise spécifique

Le CSDH publie en outre une newsletter de manière régulière et offre également un service gratuit de « newsalert » aux cercles intéressés. Il organise des colloques et informe sur son site internet : www.csdh.ch

Les groupes cibles

- Administration fédérale
- Cantons et conférences intercantionales
- Communes
- Entreprises privées
- Services de médiation
- Services d'aide aux victimes
- Institutions/fondations privées
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Universités, Hautes Ecoles spécialisées, Hautes Ecoles pédagogiques, écoles
- Médias
- Associations professionnelles, syndicats, partis
- Autres milieux intéressés

Notre but

Le CSDH offre son soutien et des conseils professionnels à tous les acteurs mettant en œuvre les obligations internationales de la Suisse en matière de droits humains.

Nos compétences

Migration

Police et Justice

Politique genre

Politique de l'enfance et de la jeunesse

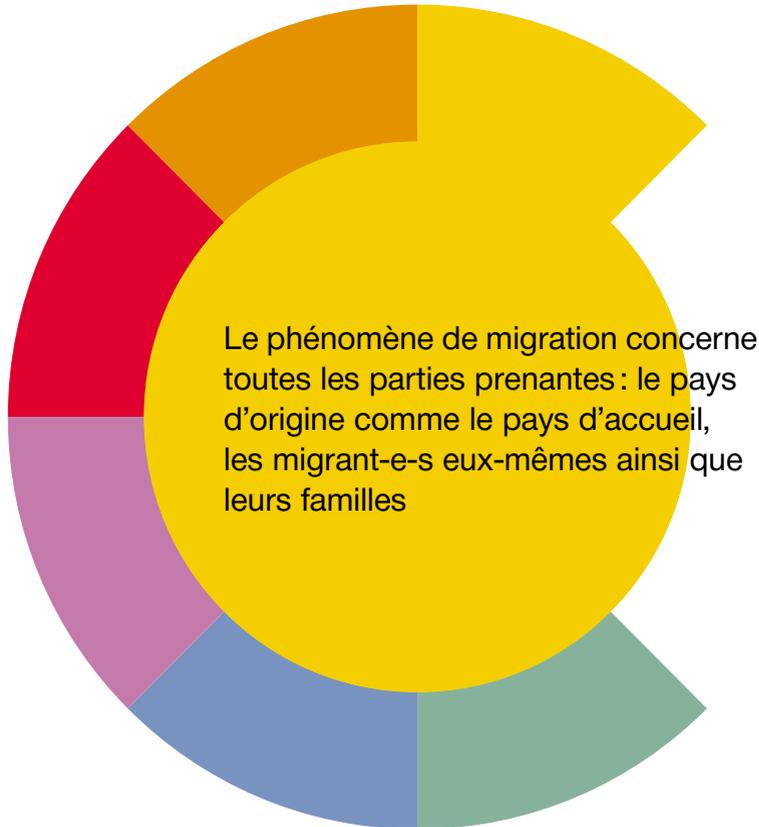
Questions institutionnelles

Droits humains et économie

Information et sensibilisation

Formation aux droits humains

Migration



Le domaine thématique Migration du CSDH fournit aux acteurs responsables les services nécessaires à la mise en œuvre par la Suisse de ses obligations internationales en matière de droits humains.

Le phénomène de migration concerne toutes les parties prenantes : le pays d'origine comme le pays d'accueil, les migrant-e-s eux-mêmes ainsi que leurs familles. En tant que pays d'accueil, la Suisse a l'obligation d'édicter son droit migratoire conformément aux droits humains. Il en va de même pour l'application de ce droit, qui doit être faite dans le respect des droits humains. Le point faible de la politique migratoire suisse se trouve avant tout dans la reconnaissance des droits des différentes catégories de migrants qui se trouvent en territoire helvétique. La Suisse a ratifié nombre d'instruments internationaux en rapport avec ces droits. La Convention de Genève de 1951 compte parmi ceux-ci et garantit aux réfugiés un certain degré de protection.

Les points suivants sont représentatifs des problématiques suisses importantes en termes de migration et sont au centre de l'activité du CSDH :

- la prise en compte des droits humains dans les procédures d'asile ainsi que le respect du principe de non-refoulement dans le cadre de la Convention de Genève
- la prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels des migrant-e-s par un accès non discriminatoire aux soins médicaux, au système éducatif, au marché du travail et à d'autres sphères de la société
- l'interdiction de la discrimination basée sur l'ethnie ou la culture dans tous les domaines de la vie quotidienne
- la prise en compte des droits humains pour les groupes de migrants particulièrement vulnérables, tels que les enfants ou les victimes de la traite d'êtres humains
- la prise en compte du droit à la famille (regroupement familial), l'intégration des migrant-e-s qui sont installés de longue date en Suisse

Institutions responsables

L'Université de Neuchâtel est mandatée par le CSDH en tant que responsable du domaine thématique pour la migration. Université hôte de deux Instituts majeurs spécialisés dans ce domaine, elle s'impose en tant que pôle de compétence :

- le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) relié à la Faculté des lettres et sciences humaines ;
- le Centre BENEFRİ de droit des migrations (CDM) en lien avec la chaire de droit constitutionnel de la Faculté de droit.

Les deux entités se distinguent dans le domaine des droits humains et migration grâce à leurs qualités en matière d'enseignement, de recherche et de conseil. Elles mettent toutes deux leurs capacités de recherche à disposition du CSDH.

Responsables du domaine thématique



Prof. Gianni D'Amato
Université de Neuchâtel
Professeur de migration et citoyenneté à l'Université de Neuchâtel ; directeur du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) à l'Université de Neuchâtel. Après des études de Sociologie à Zurich de 1994 à 1998, il entre à l'Université de Potsdam pour sa thèse consacrée au thème « De l'étranger au citoyen ». Depuis 1999: chef de projet au SFM et chargé de cours auprès de différentes Universités.



Prof. Pascal Mahon
Université de Neuchâtel
Professeur de droit constitutionnel et de droit public, Université de Neuchâtel. Etudes de droit à Lausanne, adjoint scientifique à l'Office fédéral de la justice (1988–1996), vice-doyen et doyen de la Faculté de droit de Neuchâtel (2003–2007). Président de l'association « Académie suisse de la magistrature » et du Comité de direction du Centre BENEFRİ de droit des migrations.

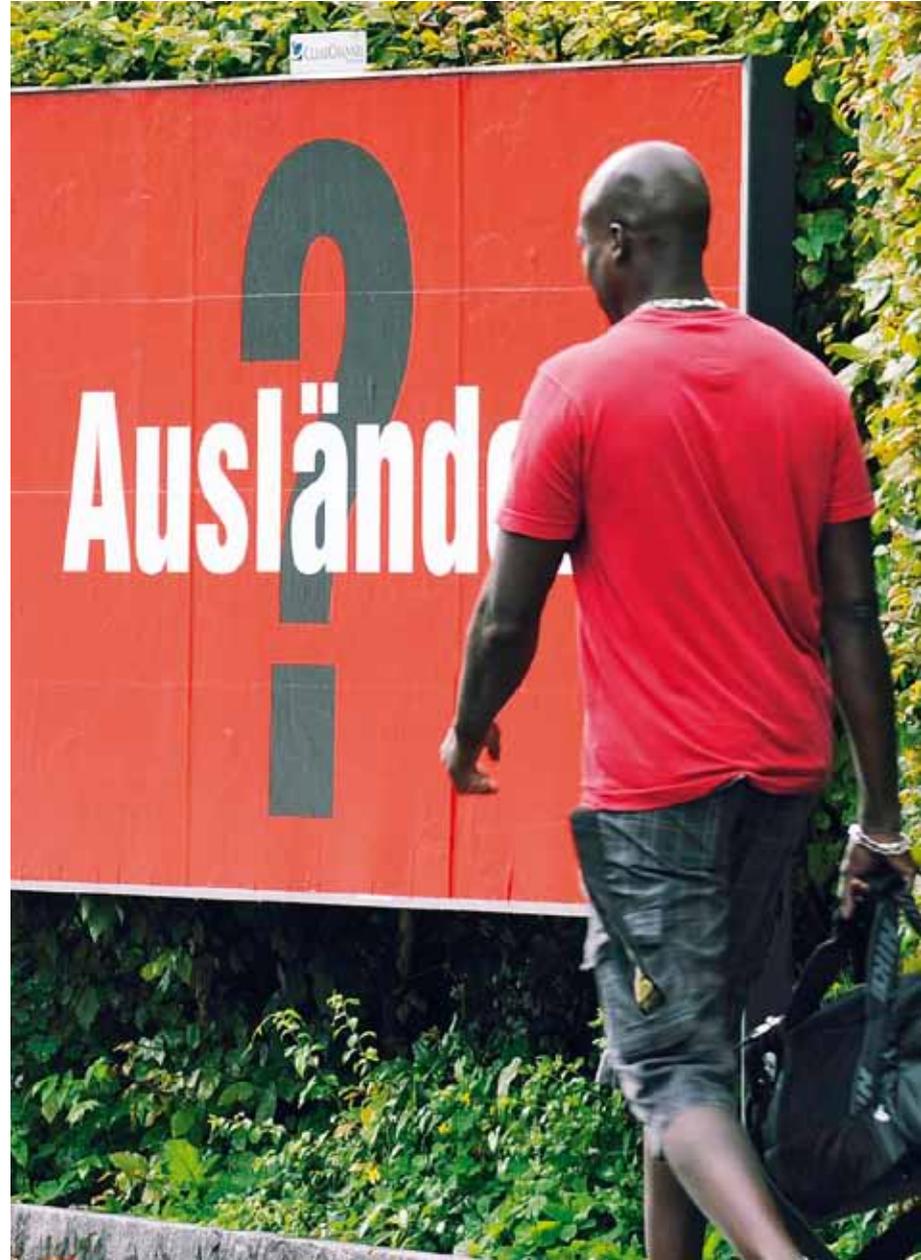


Photo: Walter Bieri/KEYSTONE

Police et justice



Le domaine thématique Police et justice se concentre sur la mise en œuvre des objectifs suisses en matière de droits humains liés à la police, à la privation de liberté et à la justice. De nombreux traités des droits humains garantissent un certain degré de protection aux personnes soumises à une privation de liberté, que ce soit pendant la procédure judiciaires ou à l'occasion d'exercices de la force publique. La Convention européenne des droits de l'homme, le Pacte II de l'ONU et la Convention contre la torture en sont les principaux exemples. La Suisse prend par ailleurs part à des accords européens et universels pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants qui prévoient l'examen de l'Etat partie par des organes indépendants. Ces instances internationales ont constaté en Suisse certains problèmes de mise en œuvre, notamment dans le domaine de la justice et de la police.

Dans ce contexte, les problématiques prioritaires du CSDH sont les suivantes :

- utilisation de la violence par la police (usage des armes à feu, délégation de tâches policières à des entreprises privées de sécurité, défense contre les mauvais traitements)
- concrétisation de conditions d'incarcération conformes aux droits humains
- traitement des personnes privées de liberté conforme aux droits humains
- garantie du droit procédural
- mise en œuvre par la justice d'obligations en matière de droits humains et particulièrement justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels

Institution responsable

L'Institut de droit public de l'Université de Berne est mandaté par le CSDH en tant que responsable du domaine thématique pour la police, la privation de liberté et la justice. Ses compétences en matière de prévention de la torture, de délégation de tâches policières à des entreprises privées de sécurité, de réforme de la justice et de mise en œuvre des droits humains internationaux dans le droit interne (justiciabilité) sont largement reconnues. L'Institut s'illustre par de nombreuses expertises faites pour le compte de la Confédération, de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des ONG. L'institut dispose également d'une longue expérience dans la formation continue pour les personnes de terrain. Grâce à ces différentes activités, il s'est constitué un large réseau national et international.

Responsable du domaine thématique



Prof. Jörg Künzli
Université de Berne
Etudes de droit à l'Université de Berne et de Leiden (Pays-Bas) (LL.M in public international law). Brevet d'avocat du canton de St-Gall. Doctorat dans le domaine de la protection internationale des droits de l'homme en 1999. Habilitation en 2007. 2005–2009 : professeur assistant, et depuis 2010, professeur ordinaire de droit public et droit international public à l'Université de Berne.



PHOTO: Martin Ruetschi/KEYSTONE

Politique genre



Le domaine thématique Politique genre se concentre sur la mise en œuvre des standards internationaux en matière d'élimination de la discrimination basée sur l'appartenance sexuelle, l'identité ou l'orientation sexuelles. Le principe de l'interdiction des discriminations, comme l'égalité de traitement quelle que soit l'appartenance sexuelle, est une des normes fondamentales de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que des traités des Nations Unies (ONU) et du Conseil de l'Europe que la Suisse a ratifiés. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CDEF) exige également une égalité des sexes effective entre hommes et femmes.

Dans ce contexte, les problématiques prioritaires du CSDH sont les suivantes :

- les formes spécifiques de violence, telles que violence à l'égard des femmes et la traite des êtres humains
- les discriminations structurelles et institutionnelles fondées sur l'appartenance sexuelle (dans la vie professionnelle, le système éducatif, la participation à la vie politique et publique, etc.)
- le traitement des discriminations multiples ou indirectes basées sur l'appartenance ou l'orientation sexuelles
- l'intersexualité et la transsexualité
- la question de l'appartenance sexuelle et de l'identité culturelle à la lumière des garanties des droits fondamentaux et des droits humains
- les problématiques concernant les droits des femmes migrantes
- l'égalité entre hommes et femmes dans le mariage et le contexte familial (droit de garde, droit du divorce, droit du nom, etc.)

Institution responsable

Le Centre interdisciplinaire pour les études genre de l'Université de Berne (IZFG) est mandaté par le CSDH en tant que responsable du domaine thématique pour la Politique genre. L'IZFG est depuis longtemps actif dans l'enseignement et la recherche dans les domaines des droits de la femme, de l'identité ou de l'orientation sexuelles. Il fournit également des services en lien avec ces thématiques pour le domaine public. Enfin, l'IZFG organise colloques, conférences ou groupes de travail autour de la question des droits de la femme. Au cœur de cette question : les standards internationaux en matière de droits de la femme, la mesure de l'engagement étatique dans la mise en œuvre de ces droits, le poids de l'appartenance sexuelle dans la problématique juridique de la migration et dans la politique de développement. L'IZFG dispose d'une longue tradition de collaboration avec les autorités et les ONG dans le domaine de la politique genre.

Responsable du domaine thématique



Dr. Brigitte Schnegg
Université de Berne
Historienne, directrice du Centre interdisciplinaire pour les études genre de l'Université de Berne (IZFG); axes de travail : genre et développement, migration, soins, pauvreté et aide sociale ainsi que droits de l'homme. Vice-présidente de la Société suisse pour les Etudes Genre (SGEG).



Photo : Lukas Lehmann/KEYSTONE

Politique de l'enfance et de la jeunesse



Les travaux du domaine thématique Politique de l'enfance et de la jeunesse du CSDH visent à faciliter la mise en œuvre des engagements suisses relatifs aux droits des enfants. Du point de vue juridique, les enfants bénéficient non seulement de la couverture de nombreux instruments généraux de protection des droits humains, mais également d'une convention qui leur est spécifique : la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) de 1989 qui constitue le texte de référence et s'applique à toute personne de moins de dix-huit ans se trouvant sur le territoire de l'Etat partie. La Suisse a ratifié ce traité en 1997 et doit respecter ses engagements en la matière, notamment:

- appliquer les droits énoncés dans la CDE et les garantir à tout enfant relevant de sa juridiction, sans discrimination aucune
- garantir la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant comme une considération primordiale pour toutes les décisions qui le concernent
- assurer dans toute la mesure du possible la survie et le développement harmonieux de l'enfant
- garantir le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion sur « toute question l'intéressant » et s'assurer que celle-ci soit dûment prise en compte

Dans le cadre du CSDH, le domaine thématique Enfance et Jeunesse traite, entres autres, des questions suivantes :

- la protection des mineurs contre les diverses formes de discrimination et de maltraitance/négligence (physique, sexuelle, psychologique, institutionnelle, structurelle, etc.)
- la mise en place de mécanismes indépendants qui veillent, au niveau cantonal et fédéral, à l'application de la CDE, et sont habilités à recevoir les plaintes individuelles et collectives des enfants
- une prise en compte différenciée par les structures judiciaires civiles, pénales, tutélaires, administratives pour réaliser une justice adaptée aux enfants (child-friendly)
- le recours à des procédures qui favorisent la participation des enfants comme sujets de droit dans leurs différents contextes de vie (familial, scolaire, communal ...)

Institutions responsables

L'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) et l'Institut international des Droits de l'enfant (IDE), situés dans les mêmes locaux à Sion, présentent des compétences synergiques pour diriger les activités dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Ces deux entités, actives dans l'enseignement, la recherche et les services à la Cité, font valoir leur expertise dans des réseaux et des organes nationaux et internationaux, tels que le Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant ou des groupes d'experts élaborant des recommandations pour le Conseil de l'Europe. Ils organisent de nombreuses formations continues généralistes et spécialisées sur diverses problématiques liées aux enfants et aux jeunes et sont régulièrement consultés par des autorités communales, cantonales et fédérales ou des organisations de la société civile.

Responsable du domaine thématique



Prof. Philip D. Jaffe
Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB)
(Sion, VS)
Professeur de psychologie, directeur de l'IUKB, responsable de l'UER Droits de l'enfant. 1978-88 : UNIFR, UNIGE, Yeshiva (New York), Harvard (McLean Hospital). 1989-04 systèmes pénitentiaires (Massachusetts, puis Genève). Dès 1993, enseigne la psychologie clinique et la psychologie légale à l'UNIGE. Maintient une activité privée de psychothérapeute et d'expert auprès des tribunaux.



Parlement des enfants, photo : Peter Klaunzer/KEYSTONE

Questions institutionnelles



Ce domaine thématique du CSDH se concentre sur les problématiques institutionnelles liées à la mise en œuvre des obligations internationales de la Suisse en matière de droits humains. La structure fédéraliste de l'Etat suisse et le partage des compétences entre Confédération, cantons et communes représentent des défis pour la mise en œuvre des droits humains en Suisse. Un système de démocratie directe fort et une juridiction constitutionnelle étroite sont également sources de tension vis-à-vis des obligations internationales de la Suisse en matière de droits humains.

Avec le domaine thématique pour les questions institutionnelles, le CSDH se penche sur les risques et les chances qu'amène la structure fédéraliste de la Suisse et sa démocratie semi-directe. Il met en lumière les difficultés de mise en œuvre propres à l'Etat helvétique ainsi que les conflits liés à cette mise en œuvre. Il propose également des possibilités d'amélioration.

Les problématiques prioritaires du domaine thématique sont les suivantes :

- les difficultés pour la présentation des rapports aux organes internationaux ainsi que pour la mise en œuvre des recommandations de ces mêmes organes et des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme
- les inégalités entre les cantons (et entre les communes), ainsi que les spécificités cantonales, dans certains domaines relevant des droits humains, tels que le droits des étrangers, l'aide d'urgence, la protection des minorités religieuses ou linguistiques
- la coopération et la coordination dans le domaine des droits humains (p.ex. : coopération interdépartementale et tables rondes)
- la gestion d'initiatives et de lois fédérales contraires aux droits humains
- la démocratie directe dans l'application du droit (p. ex. : décisions de naturalisation)
- les aspects institutionnels liés à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels

Institutions responsables

L'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg est mandaté par le CSDH en tant que responsable du domaine thématique pour les questions institutionnelles. Bilingue et interdisciplinaire, l'Institut s'occupe depuis longtemps déjà de sujets tels que l'organisation de l'Etat, le partage vertical des tâches et des compétences (Confédération, cantons, communes), l'Etat de droit, la démocratie et les droits humains. Actif dans la recherche et l'enseignement, il produit également de la documentation et dispose d'une large expérience en termes de prestation de services au niveau national et international (expertises, conseil, formation continue, monitoring, etc.). Il collabore par ailleurs activement avec les cantons, les communes et les institutions intercantionales, ainsi qu'avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) et de nombreux partenaires à l'étranger.

Afin d'assurer au mieux son mandat pour le CSDH, l'Institut du fédéralisme travaille avec deux autres instituts fribourgeois :

L'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg dispose d'une expertise scientifique et pratique dans les domaines des droits culturels (Déclaration de Fribourg, Observatoire de la diversité et des droits culturels), de l'éthique économique (droits de l'homme, économie politique et développement) ainsi que de la théorie des droits humains (universalité des droits de l'homme et diversité des cultures, citoyenneté et migration). Il collabore, en Suisse et au niveau international avec des instituts universitaires, des acteurs publics (DFAE, ONU, UNESCO, Conseil de l'Europe, OIF), des entreprises et des ONG.

L'Institut de droit européen de l'Université de Fribourg dispose d'une expertise scientifique, pratique et didactique de longue date dans le domaine de la mise en œuvre du droit de l'UE et du Conseil de l'Europe dans l'ordre juridique suisse, et notamment en droit cantonal. La question de l'impact de l'intégration européenne sur

les institutions fédérales et cantonales et la démocratie suisse, mais aussi le développement de mécanismes idoines de réception du droit européen en droit suisse figurent au cœur de son activité. En tant qu'institut BENEFRI, l'Institut travaille aussi bien en français qu'en allemand et de concert avec différents instituts des Universités de Berne et Neuchâtel. Il collabore étroitement avec le Bureau de l'intégration européenne, l'Office fédéral de la justice, le Département des affaires étrangères, la Conférence des gouvernements cantonaux et différents autres offices et services de la Confédération et des cantons.

Responsables du domaine thématique



Prof. Eva Maria Belser
Université de Fribourg
Etudes de droit à l'Université de Fribourg; doctorat (2000).
Venia legendi en droit international public, droit privé et droit économique (2006). 2004–2008, professeure associée et/ou ordinaire de droit civil. Depuis 2008, professeure ordinaire de droit public et administratif et directrice du Centre international de l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg.



Prof. Peter Hänni
Université de Fribourg
Etudes de droit à l'Université de Fribourg; doctorat (1982). Brevet d'avocat du canton de Zurich. Venia legendi en droit public et administratif suisse et international (1988). Depuis 1992, professeur ordinaire de droit public et administratif. Depuis 2008, directeur de l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg.



Droits humains et économie



Le domaine thématique Droits humains et économie se concentre sur la prise en compte des droits humains dans les activités économiques. Marchés publics, politique économique extérieure et investissements privés : tous ces éléments influencent les droits humains et leur mise en œuvre. Pourtant, les exigences juridiques en la matière restent lacunaires et manquent singulièrement de clarté.

En tant qu'Etat partie à de nombreux traités des droits humains, la Suisse est tenue de promouvoir ces droits au sein de ses propres activités économiques. Parallèlement, elle doit également veiller à ce que les entreprises n'entravent pas la défense des droits humains par leurs activités. De nombreux instruments et concepts visent en outre directement les organisations privées et publiques, tels que le Pacte mondial, des Nations Unies ou les principes développés par John Ruggie sous mandat du Secrétaire Général de l'ONU dans le domaine «droits humains et entreprises transnationales».

Pour pouvoir intégrer l'univers économique, les droits humains doivent être dotés d'une forme concrète et «traduits» pour ceux censés les utiliser. Cette tâche est un point essentiel de l'activité du domaine thématique pour l'économie et les droits humains. Elle concerne aussi bien l'Etat que les acteurs privés.

Le domaine thématique Droits humains et économie se penche ainsi, entre autres, sur les problématiques suivantes :

- la concrétisation et «la traduction» des exigences des droits humains dans le contexte économique
- la prise en compte des droits humains dans les activités publiques, p. ex. dans les marchés publics de la Confédération et des cantons ainsi qu'en politique économique extérieure
- la mise en œuvre des principes de John Ruggie : soutien aux entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), dans l'analyse des conséquences de leurs activités sur les droits humains, le développement d'une politique des droits humains et le développement de mécanismes de résolution extrajudiciaires des contentieux dans le domaine des droits humains

Institution responsable

Le Centre de compétence pour les droits humains (Kompetenzzentrum Menschenrechte) de l'Université de Zurich (MRZ) est mandaté par le CSDH en tant que responsable du domaine thématique Droits humains et économie. Le MRZ dispose d'une expertise interdisciplinaire et bénéficie de l'expérience de ses membres. Il s'appuie par ailleurs sur un large réseau de représentant-e-s des entreprises, de la société civile et des autorités. Le MRZ est également connecté au niveau l'international et au monde de la recherche. Grâce d'abord à sa gestion du domaine pour la gouvernance d'entreprise (Corporate Governance) dans le cadre d'un projet de recherche national (nccr Trade Regulation, nccr-trade.ch), mais également par le biais de sa collaboration avec des institutions des droits humains à l'étranger.

Responsables du domaine thématique



Prof. Christine Kaufmann
Université de Zurich
Professeure de droit public et de droit constitutionnel à l'Université de Zurich. 1991–2000: service juridique et service du personnel à la Banque nationale suisse, puis Directrice. 2000–2001: professeure invitée à l'Université du Michigan. 2001–2002: Director of Legal Research, World Trade Institute, Berne. Initiatrice du Centre de compétences pour les droits humains à l'Université de Zurich et présidente du Comité directeur.



Prof. Hans Peter Wehrli
Université de Zurich
Professeur ordinaire d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich et titulaire de la chaire de marketing. 2002–2008, doyen de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Zurich. Doyen auprès d'autres institutions de formation. Conseil d'administration d'entreprises (entre autres) cotées en bourse. Suppléant du président du comité directeur du Centre de compétences pour les droits humains à l'Université de Zurich.



Photo : Caroline Bennett/KEYSTONE

Information et sensibilisation

Informier sur la protection internationale des droits humains et sa mise en œuvre en Suisse est une tâche transversale importante du CSDH. Afin d'éviter que les informations ne se perdent dans le flot continu des données, il convient de les trier selon leur pertinence et de les documenter de façon compréhensible. Elles doivent par ailleurs être à disposition des acteurs impliqués, ou tout simplement intéressés, en fonction de leurs besoins.

Dans ce contexte, les objectifs du CSDH sont les suivants :

- informer sur la situation des droits humains en Suisse et sur les développements récents de la protection internationale des droits humains
- sensibiliser certains groupes cibles par rapport aux obligations de la Suisse en matière de droits humains

Institution responsable

L'équipe de humanrights.ch/MERS encadre au nom du CSDH les deux tâches transversales que sont l'information et la sensibilisation. L'association humanrights.ch/MERS est une organisation professionnelle indépendante qui s'engage pour la mise en œuvre des droits humains internationaux en Suisse. Elle gère entre autres depuis 1999 la plateforme d'information www.humanrights.ch et envoie depuis 2002 la newsletter du même nom, largement appréciée dans les milieux spécialisés. La plateforme humanrights.ch est le plus important média électronique de documentation sur la politique suisse des droits humains.

Responsable du domaine transversal



Dr. Alex Sutter

Humanrights.ch/MERS
Co-directeur de humanrights.ch/MERS ;
rédacteur en chef et responsable de la
plateforme d'information humanrights.ch/MERS. Chargé de cours à la Haute école
spécialisée bernoise, section Travail social
(en activité accessoire). Formations
continues axées sur le discours culturel
ainsi que sur les droits de l'homme et des
minorités.

Formation aux droits humains

En tant que tâche transversale, la formation aux droits humains touche tous les pôles thématiques du CSDH. Le Centre prévoit ainsi des formations destinées à des groupes cibles divers et variés, tels que les autorités, la société civile et les groupes de professionnels. Il propose plusieurs offres de formation initiale et de formation continue et développe lui-même certains outils pédagogiques. Sur le plan européen et international, la formation aux droits humains est un élément à l'importance croissante. Considérée comme un point essentiel pour la mise en œuvre concrète des droits humains, elle est également comprise comme un processus d'apprentissage tout au long de la vie. Mais la Suisse a également du travail à faire en la matière. On attend d'elle qu'elle mette tout en œuvre pour que les hommes et les femmes connaissent à la fois leurs droits et leurs devoirs et soient capables de se défendre.

Dans ce contexte, les points prioritaires du CSDH sont les suivants :

- la mise à disposition de formations initiales et de formations continues sur les droits humains pour chaque public cible
- le développement d'outils pédagogiques pour la formation initiale et la formation continue qui soient pensés par public cible et spécifiquement en lien avec les droits humains
- la mise en œuvre des exigences internationales en matière de formation aux droits humains

Institution responsable

Le Centre de formation sur les droits humains (Zentrum für Menschenrechtsbildung, ZMRB) de la Haute école pédagogique de la Suisse centrale à Lucerne (HEP Lucerne) est responsable de l'aspect formation aux droits humains du CSDH. Il dispose d'une

large expertise en matière d'enseignement des droits humains auprès de divers publics cibles : écoles, administrations, domaine de la santé, ONG, entreprises et médias. De même dans la communication de thèmes liés aux droits humains, le développement d'outils pédagogiques et la sensibilisation. Le ZMRB dispose par ailleurs d'une longue expérience en matière de débats publics sur les droits humains et de transmission d'informations entre les différents acteurs du domaine. Les recherches effectuées par le ZMRB dans ces différents domaines bénéficient d'une reconnaissance nationale et internationale. Le ZMRB fait office de conseil et mène des projets pour différentes institutions nationales et internationales. Voici quelques-uns de ses mandats : la Confédération, l'ONU, les ONG, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne. Le vaste réseau national et international du ZMRB a une influence positive sur son activité.

Responsable du domaine transversal



Dr. Peter G. Kirchscläger
Centre de formation sur les droits de l'homme (ZMRB) à la Haute école pédagogique de Lucerne
Cofondateur et codirecteur du ZMRB.
Codirecteur du Forum international des droits de l'homme de Lucerne (IHRF). Expert consultatif pour certaines organisations nationales et internationales. De 2005 à 2006 : séjour de recherche à la Divinity School de l'Université de Chicago, notamment grâce à une bourse du Fonds national suisse (FNS).



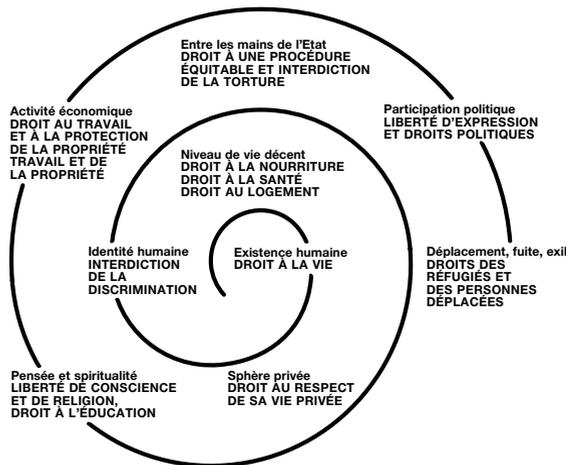
Thomas Kirchscläger, licencié en droit, avocat
Centre de formation sur les droits de l'homme (ZMRB) à la Haute école pédagogique de Lucerne
Cofondateur et codirecteur du ZMRB.
Codirecteur du Forum international des droits de l'homme de Lucerne (IHRF). Expert consultatif pour certaines organisations nationales et internationales. Etudes de droit aux Universités de Berne et de Louvain-La-Neuve. De 2003 à 2005: pratique du barreau.



Que signifient les droits humains ?

Les droits humains sont ...

- ... nés de tragédies humaines, de la peur, de l'indignation ou du mépris des besoins élémentaires
- ... partie intégrante du droit international public, ancrés dans des traités internationaux ou du droit coutumier
- ... des garanties juridiques reconnues sur le plan international que tout être humain possède à l'encontre de l'Etat visant à la protection des libertés et besoins fondamentaux de la personne humaine



Ils peuvent avoir une portée absolue (p. ex. l'interdiction de la torture et des traitements inhumains) ou être restreints par des intérêts publics prépondérants ou par les droits d'autrui.

Ils sont souvent représentés dans les catégories

Droits civils et politiques	Droits économiques, sociaux et culturels	Droits collectifs
<ul style="list-style-type: none"> Exemples : Droit à la vie, protection contre la torture, égalité devant le juge Surtout « négatifs », car ils exigent l'abstention de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> Exemples : Droit à l'éducation, droit à un niveau de vie décent, droit à la sécurité sociale Non seulement négatifs mais aussi « positifs », car ils exigent une intervention de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> Exemple : Droit au développement Revendication d'y prendre part Existence controversée

La séparation n'est pas uniquement illustrative, car tous les droits humains

- ... ont une portée universelle
- ... sont indivisibles
- ... sont reliés les uns aux autres
- ... forment un tout

(« universal, indivisible and interdependent and interrelated » : World Conference on Human Rights 1993)

Exemples :

- Le droit d'élection (droit civil et politique) présuppose que les électeurs ont pu bénéficier d'une éducation scolaire (droit économique, social et culturel) afin de pouvoir se forger de manière compétente une opinion personnelle.
- Le droit à un niveau de vie décent (droit économique, social et culturel) ne peut être effectivement garanti si les personnes victimes de discrimination ne peuvent pas faire valoir leur droit (droit civil et politique).
- La protection contre la torture présuppose que l'Etat punisse la personne qui pratique la torture (intervention active).
- Le droit à la formation ne peut pas être garanti sans l'abandon de mesures discriminatoires dans le secteur de la formation (abstention).

Historique de la protection internationale des droits humains

1945: **Charte des Nations Unies**

- Elaborée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale
- Article 55 « En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront ... le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. »



1948: **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**

- Concrétisation et énumération des droits spécifiques
- Cependant, juridiquement noncontraignant, car il s'agit d'une résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU
- Les pays en voie de développement étaient sous-représentés lors de sa formulation et de son adoption



1950: **CEDH**

- Convention européenne des droits de l'homme
- Contexte: communauté de valeurs des démocraties de l'Europe de l'ouest
- Juridiquement contraignant
- Exécutable



1966: **Pactes des Nations Unies**

- Contexte: Guerre froide
- Deux conventions distinctes: Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I); Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte II)
- Juridiquement contraignants pour les Etats parties
- Organes conventionnels



1965–2006

- Sept autres conventions spéciales thématiques:
 - Convention contre le racisme
 - Convention contre la torture
 - Convention contre la discrimination de la femme
 - Convention des droits de l'enfant
 - Convention des droits des travailleurs migrants
 - Convention des droits des personnes handicapées
 - Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées



Mécanismes de contrôle des conventions internationales: glossaire

CEDH > Cour européenne des droits de l'homme

Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales comité du Conseil de l'Europe composé de 18 experts indépendants (membre suisse: Prof. Barbara Wilson) et chargé de suivre la mise en œuvre de la Convention-cadre dans les Etats parties par le biais d'une > procédure de rapport étatique (dernier rapport concernant la Suisse: 2008; document ACFC/OP/II(2008)002; rapport suivant dû depuis 2010).

Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires comité du Conseil de l'Europe composé de 25 experts indépendants (membre suisse: Dr. Claudine Brohy) et chargé de contrôler l'application de la Charte par les Etats parties au moyen d'une > procédure de rapport étatique (dernier rapport concernant la Suisse: 2010, document ECRML (2010) 8. La Suisse doit soumettre son prochain rapport en 2012).

Comité des droits de l'homme des Nations Unies un des > organes de traité.

Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) comité du Conseil de l'Europe composé de 47 experts indépendants (membre suisse: Dr. Jean-Pierre Restellini). Tous les quatre ans, le CPT visite les lieux de détention (de tout type) des Etats membres afin d'évaluer la manière dont les individus privés de liberté sont traités; il établit ensuite des rapports contenant des recommandations détaillées (dernière visite en Suisse: 2007; cf. document CPT/Inf (2008) 33. Prochaine visite prévue en 2011).

Commission des droits de l'homme des Nations Unies ancêtre du > Conseil des droits de l'homme.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) comité du Conseil de l'Europe composé de 47 experts indépendants (membre suisse: Prof. Daniel Thürer) et voué à la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en Europe. Tous les cinq ans, l'ECRI rédige des rapports contenant des recommandations relatives à la situation des droits humains dans les Etats membres du Conseil de l'Europe (dernier rapport concernant la Suisse: 2009, document CRI(2009)32).

Concluding Observations > Observations finales (ONU)/Remarques conclusives (Conseil de l'Europe)

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies organe intergouvernemental (47 membres, y compris la Suisse à l'heure actuelle) de l'ONU, sis à Genève, ayant remplacé l'ancienne Commission des droits de l'homme en 2006. Le Conseil des droits de l'homme élabore de nouveaux instruments de protection des droits humains, traite des thèmes spécifiques à ces droits et a la possibilité de s'exprimer sur la situation concrète de certains pays (sans pour autant pouvoir recourir à des instruments contraignants). Les outils à disposition du Conseil englobent: > les procédures spéciales; > l'examen périodique universel; le comité consultatif (Advisory Committee; membre suisse: Prof. Jean Ziegler).

Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) organe judiciaire du Conseil de l'Europe composé de 47 juges (membre suisse jusqu'en 2011: Prof. Giorgio Malinverni; à partir d'octobre 2011: Prof. Helen Keller) et chargé de statuer sur des > requêtes individuelles déposées par des particuliers contre les Etats membres du Conseil de l'Europe pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme. Les arrêts de la Cour sont juridiquement contraignants et applicables en Suisse.

CPT > Comité européen pour la prévention de la torture

ECRI > Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

EPU > Examen périodique universel.

Examen périodique universel (EPU) l'examen périodique universel (Universal Periodic Review – UPR) est un nouvel instrument du Conseil des droits de l'homme utilisé pour contrôler la situation des droits humains dans tous les Etats membres de l'ONU ainsi que le respect des obligations de ces mêmes Etats en la matière. L'examen est réalisé par les membres du Conseil des droits de l'homme, qui ont alors l'occasion de soumettre des recommandations à l'Etat examiné en vue de l'amélioration de la situation des droits humains en son sein; l'Etat concerné peut accepter ou refuser ces recommandations. L'examen intervient tous les quatre ans et se fonde sur trois rapports: un rapport fourni par l'Etat examiné, un rapport dans lequel figurent les informations des experts en droits humains (Comité des droits de l'homme, Rapporteur spécial, etc.) et un rapport contenant les informations fournies par d'autres acteurs (organisations non gouvernementales [ONG] et institutions nationales des droits de l'homme). La Suisse a fait l'objet d'un examen périodique universel en 2008 (document ONU A/HRC/8/41); le prochain aura lieu en 2012.

General Comments > Observations générales.

Observations finales recommandations (non contraignantes) émanant des > organes conventionnel de l'ONU

Observations générales explications fournies par les > organes conventionnel de l'ONU concernant des obligations spécifiques incombant aux Etats parties et découlant des différentes conventions concernées (p. ex. commentaires relatifs aux différentes garanties des droits humains). Non contraignantes, elles jouent néanmoins un rôle prépondérant en leur qualité d'avis émanant des organes chargés de veiller à l'application des conventions et se révèlent fort utiles dans le cadre de l'interprétation des dispositions.

Organe conventionnels organe indépendant chargé de surveiller l'application de la convention qu'il représente. Ces organes interviennent notamment dans le cadre des > procédures de rapport étatique et > des procédures de requêtes individuelles, principalement par le biais des > Observations générales. Les membres de ces organes (entre 10 et 25 selon la convention concernée) sont des expertes et experts indépendants élus par les Etats parties. La Suisse est concernée par les organes conventionnels ci-après: Au niveau de l'ONU: Comité des droits de l'homme (HRC; Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Membre suisse jusqu'en 2011: Prof. Helen Keller); Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels); Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale); Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW;

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Membre suisse: Patricia Schulz); Comité contre la torture et Sous-comité de la prévention de la torture (CAT; Convention contre la torture et Protocole); Comité des droits de l'enfant (CRC; Convention relative aux droits de l'enfant. Membre suisse: Dr. Jean Zermatten). Au niveau du Conseil de l'Europe: Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (Membre suisse: Dr. Claudine Brohy); Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT. Membre suisse: Dr. Jean-Pierre Restellini); Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (Membre suisse: Prof. Barbara Wilson).

Procédure de rapport étatique les conventions de l'ONU relatives aux droits humains, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ainsi que la Convention-cadre européenne pour la protection des minorités nationales obligent la Suisse à soumettre régulièrement aux > organes conventionnels correspondants un rapport concernant les mesures mises en œuvre pour garantir le respect des droits ancrés dans les différents traités. Les organes conventionnels examinent les rapports remis par les Etats parties, ainsi que les informations communiquées par diverses sources, en présence d'une délégation de l'Etat concerné. A la fin de l'examen sont votées des > «observations finales» ou «remarques conclusives» (ou «prises de position») dans lesquelles figurent les réflexions de l'organe conventionnels, accompagnées de recommandations concrètes (mais non contraignantes) concernant les mesures à prendre ultérieurement.

Procédures spéciales afin de contrôler la situation des droits humains dans toutes les régions du monde et, parfois, d'intervenir dans certains cas individuels, le Conseil des droits de l'homme déploie des Rapporteurs/euses spécial-e-s chargé-e-s, au titre d'expert-e-s indépendant-e-s, d'effectuer des visites dans les pays, d'établir des rapports et afférents, de parfois intervenir dans certains cas individuels au moyen d'une requête écrite et de réaliser des tâches conceptuelles relatives au développement de la protection des droits humains. Il existe plus de 40 mandats de ce type. Si la plupart sont thématiques (p. ex. Rapporteur spécial sur la torture; Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation), certains sont définis par pays (p. ex. Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans la République populaire démocratique de Corée; Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar). Le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme a visité la Suisse en 2006 (Document ONU A/HRC/4/19/Add.2).

Rapporteur spécial > Procédures spéciales.

Remarques conclusives recommandations (non contraignantes) établies dans le cadre de la > procédure de rapport étatique au sein du Conseil de l'Europe.

Requête individuelle les requêtes individuelles correspondent à des requêtes déposées par des particuliers auprès des instances internationales des droits humains suite à une violation des droits dont ils s'estiment victimes dans des cas concrets. La Suisse reconnaît les voies suivantes: (1) auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour violation de la CEDH (arrêts juridiquement contraignants); (2) auprès du Comité contre la torture des Nations Unies pour violation de la Convention contre la torture de l'ONU (constatations faisant autorité); (3) auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU (constatations faisant autorité); (4) auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de l'ONU (constatations faisant autorité).

Les engagements internationaux de la Suisse

Principales conventions universelles en matière de droits humains et du droit international humanitaire

		Ratification par la Suisse	
1948	Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, du 9.12.1948	2000	ratifiée le 7.9.2000; entrée en vigueur le 6.12.2000 (RS 0.311.11, FF 1999 4911)
1949	Conventions de Genève, du 12.8.1949 (en particulier Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre)	1950	ratifiées le 31.3.1950; entrées en vigueur le 21.10.1950 (RS 0.518.51, FF 1949 II 1121)
1951	Convention relative au statut des réfugiés, du 28.7.1951	1955	ratifiée le 21.1.1955; entrée en vigueur le 21.4.1955 (RS 0.142.30, FF 1954 II 49)
1954	Convention relative au statut des apatrides, du 28.9.1954	1972	ratifiée le 3.7.1972; entrée en vigueur le 1.10.1972 (RS 0.142.40, FF 1971 II 425)
1956	Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, du 7.9.1956	1964	ratifiée le 28.7.1964, entrée en vigueur le 28.7.1964 (RS 0.311.371, FF 1963 II 1516)
1960	Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, du 14.12.1960		non ratifiée
1965	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, du 21.12.1965	1994	ratifiée le 29.11.1994; entrée en vigueur le 29.12.1994 (RS 0.104; FF 1992 III 265)

1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du 16.12.1966 (Pacte I)	1992	ratifié le 18.6.1992, entré en vigueur le 18.9.1992 (RS 0.103.1; FF 1991 I 1129)
	Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16.12.1966 (Pacte II)	1992	ratifié le 18.6.1992, entré en vigueur le 18.9.1992 (RS 0.103.2; FF 1991 I 1129)
	Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du 16.12.1966 (procédure de communication individuelle)		non ratifié
1967	Protocole relatif au statut des réfugiés, du 4.10.1967	1968	ratifié le 20.5.1968, entré en vigueur le 20.5.1968 (RS 0.142.301; FF 1967 II 873)
1977	Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux resp. non-internationaux, du 8.6.1977	1982	ratifiés le 17.2.1982; entrés en vigueur le 17.8.1982 (RS 0.158.521 et 0.1158.522, FF 1981 I 973)
1979	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du 18.12.1979	1997	ratifiée le 23.3.1997; entrée en vigueur le 26.4.1997 (RS 0.108, FF 1995 IV 869)
1984	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, du 10.12.1984	1986	ratifiée le 2.12.1986, entrée en vigueur le 26.6.1987 (RS 0.105, FF 1985 III 273)
1989	Convention relative aux droits de l'enfant, du 20.11.1989	1997	ratifiée le 24.2.1997, entrée en vigueur le 26.3.1997 (RS 0.107, FF 1994 V 1)
1989	Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, du 15.12.1989	1992	ratifié le 18.6.1992; entré en vigueur le 18.9.1992 (RS 0.103.22, FF 1993 I 943)
1990	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, du 18.12.1990		non ratifiée

1999	Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du 6.10.1999 (procédure de communication individuelle)	2008	ratifié le 29.9.2008, entré en vigueur le 29.12.2008 (SR 0.108.1, BBl 2006 9253)
2000	Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, du 25.5.2000	2002	ratifié le 26.6.2002, entré en vigueur le 26.7.2002 (RS 0.107.1, FF 2001 5977)
2000	Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, du 25.5.2000	2006	ratifié le 19.9.2006, entré en vigueur le 19.10.2006 (RS 0.107.2, FF 2005 2639)
2002	Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, du 18.12.2002	2009	ratifié le 24.9.2009, entré en vigueur le 24.10.2009 (RS 0.105.1, FF 2007 261)
2006	Convention relative aux droits des personnes handicapées, du 13.12.2006		non ratifiée
2006	Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du 13.12.2006 (procédure de communication individuelle)		non ratifié
2006	Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, du 20.12.2006		signée le 19.1.2011
2008	Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du 10.12.2008 (procédure de communication individuelle)		non ratifié

Les principales conventions du Conseil de l'Europe en matière de droits humains

Ratification par la Suisse			
1950	Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du 4.11.1950	1974	ratifiée le 28.11.1974, entrée en vigueur le 28.11.1974 (RS 0.101, FF 1974 I 1020)
1952	Protocole additionnel à la CEDH, du 20.3.1952 (droit au respect de la propriété, droit à l'instruction, droit à des élections libres au scrutin secret)		signé le 19.5.1976
1961	Charte sociale européenne du 18.10.1961		signée le 6.5.1976; premier message concernant la ratification dans FF 1983 II 1241
1963	Protocole No 4 à la CEDH, du 16.9.1963 (interdiction d'emprisonnement pour inexécution d'une obligation contractuelle, liberté de circulation et droit de choisir sa résidence, interdiction d'expulser un ressortissant, interdiction des expulsions collectives d'étrangers)		non ratifié
1983	Protocole No 6 à la CEDH concernant l'abolition de la peine de mort, du 28.4.1983	1987	ratifié le 13.10.1987; entré en vigueur le 1.11.1987 (RS 0.101.06; FF 1986 II 605)
1984	Protocole No 7 à la CEDH, du 22.11.1984 (garanties procédurales en cas d'expulsion d'étrangers, droit à ne pas être jugé ou puni deux fois, égalité de droits et de responsabilités des époux)	1988	ratifié le 24.2.1988; entré en vigueur le 1.11.1988 (RS 0.101.07; FF 1986 II 605)

1987	Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, du 26.11.1987	1988	ratifiée le 7.10.1988, entrée en vigueur le 1.2.1989 (RS 0.106; FF 1988 II 881)
1988	Protocole additionnel à la Charte sociale européenne, du 5.5.1988		non ratifié
1992	Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local, du 5.2.1992		non ratifiée
1992	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, du 5.11.1992	1997	ratifiée le 23.12.1997, entrée en vigueur le 1.4.1998 (RS 0.441.2; FF 1997 I 1105)
1995	Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, du 1.2.1995	1998	ratifiée le 21.10.1998, entrée en vigueur le 1.2.1999 (RS 0.441.1; FF 1998 1033)
1996	Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants, du 25.1.1996		non ratifiée
1996	Charte sociale européenne (révisée), du 3.5.1996		non ratifiée
1997	Convention européenne sur la nationalité, du 6.11.1997 (19 Ep)		non ratifiée
1997	Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, du 4.4.1997	2008	ratifiée le 27.4.2008, entrée en vigueur le 1.11.2008 (RS 0.810.2; FF 2001 271)
2000	Protocole n° 12 à la CEDH, du 4.11.2000 (Interdiction de la discrimination)		non ratifié
2002	Protocole n° 13 à la CEDH, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, du 3.5.2002	2002	ratifié le 3.5.2002, entré en vigueur le 1.7.2003 (RS 0.101.093; FF 1997 IV 1)

2004	Protocole n° 14 à la CEDH, amendant de la système de contrôle de la convention, du 13.5.2004	2006	ratifié le 25.4.2006, entré en vigueur le 1.6.2010 (RS 0.101.094, FF 2005 1989)
2005	Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, du 16.5.2005		signée le 8.9.2008
2007	Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, du 25.10.2007		signée le 8.9.2010

Etat: 31.03.2011, Source : humanrights.ch

Abréviations

CEDH Convention européenne des droits de l'homme

Ep Etats parties

FF Feuille fédérale (<http://www.admin.ch/ch/f/ff/index.html>)

RS Recueil systématique des lois fédérales (<http://www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html>)

Adresses, Contacts et Sites Web utiles

Commissions fédérales

Commission fédérale contre le racisme CFR

Schwanengasse 2, CH-3003 Berne
tél. +41 (0)31 324 12 93
fax +41 (0)31 322 44 37
ekr-cfr@gs-edi.admin.ch
www.ekr.admin.ch

Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

Schwarztorstrasse 51, CH-3003 Berne
tél. +41 (0)31 322 92 75
fax +41 (0)31 322 92 81
ekf@ebg.admin.ch, www.ekf.admin.ch

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ)

Office fédéral des assurances
sociales (OFAS)
Effingerstrasse 20, CH-3003 Berne
tél. +41 (0)31 322 92 26
ekkj-cfej@bsv.admin.ch
www.ekkj.admin.ch

Commission fédérale pour les questions de migration

Quellenweg 6, CH-3003 Berne-Wabern
tél. +41 (0)31 325 91 16
ekm@bfm.admin.ch
www.ekm.admin.ch

Commission nationale de prévention de la torture

Bundesrain 20, 3003 Berne
tél. +41 (0)31 325 16 20
fax +41 (0)31 322 37 46
www.nkvf.admin.ch

Administration fédérale

Département fédéral des affaires étrangères

Division politique IV, Sécurité humaine
Bundesgasse 32, CH-3003 Berne
tél. +41 (0)31 322 30 50
fax +41 (0)31 323 89 22
pa4@eda.admin.ch, www.eda.admin.ch

Office fédéral de la justice Domaine de direction Droit public

Bundesrain 20, CH-3003 Berne
tél. +41 (0)31 322 41 37
fax +41 (0)31 322 84 01
www.bj.admin.ch

Nos partenaires

Pascal Mahon

pascal.mahon@unine.ch
Université de Neuchâtel
Faculté de droit
Avenue du 1^{er}-Mars 26, CH-2000 Neuchâtel

Gianni D'Amato

gianni.damato@unine.ch
Université de Neuchâtel
Forum suisse pour l'étude des migrations
et de la population
Fbg de l'Hôpital 106, CH-2000 Neuchâtel

Jörg Künzli

joerg.kuenzli@oefre.unibe.ch
Universität Bern
Institut für öffentliches Recht
Schanzeneckstrasse 1, Postfach 8573
CH-3001 Bern

Brigitte Schnegg

izfg-info@izfg.unibe.ch
Universität Bern, Interdisziplinäres
Zentrum für Geschlechterforschung
Hallerstrasse 12, CH-3012 Bern

Eva Maria Belser

evamaria.belser@unifr.ch
Universität Freiburg
Institut für Föderalismus
Route d'Englisberg 7, Büro A2-207
CH-1763 Granges-Paccot

Peter Hänni

peter.haenni@unifr.ch
Universität Freiburg
Institut für Föderalismus
Route d'Englisberg 7
1763 Granges-Paccot

Simone Zurbuchen

simone.zurbuchen@unifr.ch
Universität Freiburg, IIEDH
Av. de Beauregard 13, CH-1700 Fribourg

Prof. Samantha Besson

samantha.besson@unifr.ch
Université de Fribourg
Institut für Europarecht
Av. de Beauregard 11, CH-1700 Fribourg

Christine Kaufmann

christine.kaufmann@
menschenrechte.uzh.ch
Universität Zürich
Rechtswissenschaftliches Institut
Rämistrasse 74/5, CH-8001 Zürich

Hans Peter Wehrli

marketing@business.uzh.ch
Universität Zürich, Lehrstuhl Marketing
Plattenstrasse 14, CH-8032 Zürich

Philipp Jaffé

institut@iukb.ch
Institut Universitaire Kurt Bösch
Case postale 4176, CH-1950 Sion 4

Alex Sutter

alex.sutter@humanrights.ch
Humanrights.ch/MERS
Hallerstrasse 23, CH-3012 Bern

Thomas Kirchschräger

thomas.kirchschrager@phz.ch
PHZ Luzern
Zentrum für Menschenrechtsbildung
(ZMRB)
Bellerivestrasse 19, CH-6006 Luzern

Peter G. Kirchschräger

peter.kirchschrager@phz.ch
PHZ Luzern
Zentrum für Menschenrechtsbildung
(ZMRB)
Bellerivestrasse 19, CH-6006 Luzern

Organisations Internationales

Conseil de l'Europe: www.coe.int

Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme: www.ohchr.org

Bases de données utiles

HUDOC: <http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/search.asp?skin=hudoc-en>
(Arrêts de la Cour européenne des
droits de l'homme)
SIM (Utrecht): <http://sim.law.uu.nl/sim/Dochome.nsf> (Décisions des organes
conventionnels de l'ONU, de la Cour
européenne des droits de l'homme
et des tribunaux pénaux internationaux)
Treaty body document search:
<http://tb.ohchr.org/default.aspx>
(Documents des organes conventionnels
de l'ONU)
Universal Human Rights Index:
www.universalhumanrightsindex.org
(Organes conventionnels et procédures
spéciales de l'ONU)

Editeur :
Centre suisse de compétence
pour les droits humains (CSDH)

Rédaction : Walter Kälin, Anne Grethe Nielsen
Assistance de rédaction : Serap Akgül-Demirbas
Graphisme : Integral Lars Müller, Lars Müller et Martina Mullis
Impression : Kösel, Altusried-Krugzell, Allemagne

© 2011 SKMR

© 2011 KEYSTONE pour les images, Christian Lutz pour l'image à la page 48

Imprimé en Allemagne

Cette publication est également disponible en allemand, en italien et en anglais.

Commandes :

CSDH

Schanzeneckstrasse 1

CH-3012 Berne

skmr@skmr.unibe.ch

Berne, 2011